



MURIEL PÉNICAUD : LA CHARGE CONTRE LES SYNDICALISTES

RETRAIT DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES POUR NOS CAMARADES !

Depuis l'arrivée de Muriel Pénicaud à la tête du ministère du travail, les procédures disciplinaires s'enchaînent et s'accroissent contre les syndicalistes.

4 militant/es de Seine-et-Marne viennent de se voir sanctionnés d'un blâme. Le ministère leur reproche d'avoir « *perturbé une réunion de service* » en la « *transformant en espace de revendications* », notamment en « *déployant une banderole* ».

Ces sanctions sont doublement choquantes.

Elles confirment la nature du dialogue social à la manière Pénicaud qui consiste à utiliser la sanction pour faire taire l'action syndicale et maintenir l'omerta dans les services du Ministère du travail. Au moins 8 syndicalistes auront été sanctionnés en moins d'un par Mme Pénicaud !

Elles interviennent alors que ni l'organisation de cette réunion au sein de la société SAFRAN (bon indicateur du niveau de copinage entre patronat et administration du travail) ni les violences commises par le directeur des services déconcentrés de Seine et Marne à l'encontre de représentant/es du personnel lors de cette même réunion ne font l'objet d'une remise en question et d'une enquête interne !

Citant des détails matériellement inexacts, ces décisions se fondent sur le seul rapport interne de la hiérarchie qui n'a même pas pris la peine de demander à entendre nos collègues.

Solidaires de nos collègues et camarades, nous exigeons le retrait immédiat de l'ensemble des sanctions prises contre des syndicalistes au motif de leur activité syndicale au sein du ministère du travail et continuerons à agir pour la défense et la promotion de la liberté d'expression de l'ensemble de ses agent/es.

Paris, le 20 juillet 2018